

Greffe
du Tribunal de Commerce de
SAINTES

C E R T I F I C A T
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

PALAIS DE JUSTICE
COURS NATIONAL
17100 SAINTES

Concernant :

SAS A.C.M.
ZA DE MOULINVEAU
17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Dépôt effectué par :

Mr VIAUD Francis
4BIS, RUE DES BANCS
17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Numéro RCS : SAINTES B 381 151 109

<17195/2000B00971>

Pièces déposées le 20/09/2004

Numéro : 2401455

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 15/12/2003
- Modification de Commissaire aux comptes



DEPOSÉ LE 20 SEP. 2004

N° RCS 200 3971

N° DE DEPOT 1455

SAS ACM

Société par actions simplifiée au capital de 343 011 EUROS

Siège social : ZA DE MOULINVEAU, SAINT JEAN D'ANGELY (17400)

RCS 17100 SAINTES 381151109

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Le 15 DECEMBRE 2003,

à 11 HEURES.

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée "SAS ACM", au capital social de 343 011 EUROS divisé en 2000 actions de 171,5055 EUROS de nominal chacune, ayant son siège à SAINT JEAN D'ANGELY (17400), ZA DE MOULINVEAU, se sont réunis au siège social, sur la convocation du président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Ordre du jour

- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur COUTURIER JEAN PAUL, en sa qualité de président de la société.

Madame COUTURIER NICOLE et Mademoiselle COUTURIER JULIE, associées représentant tant par elles-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur VIAUD FRANCIS est désigné comme secrétaire.

La Société SARL CIGOS CONSEILS, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2000 sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant au moins le quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun associé huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION UNIQUE

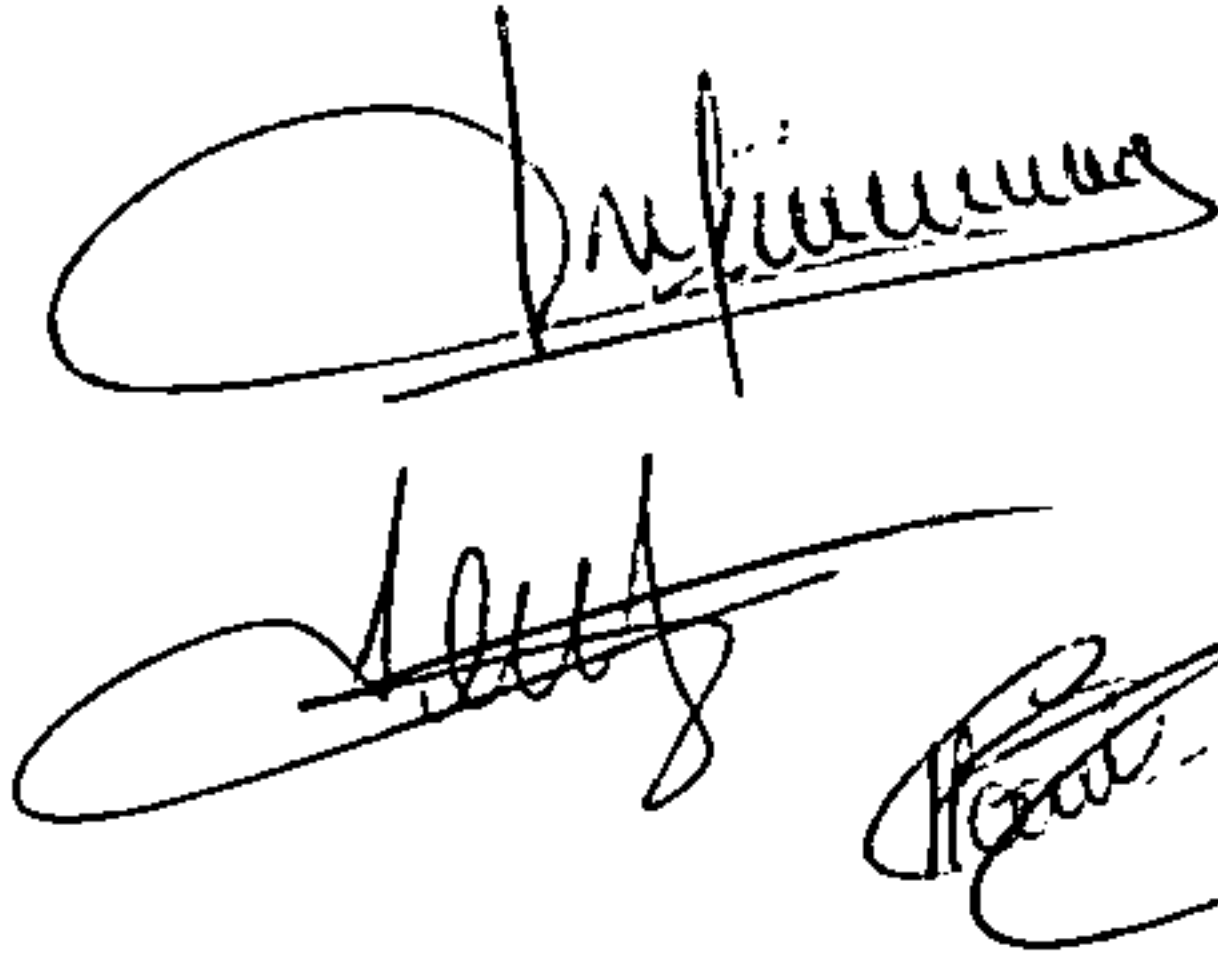
L'assemble générale nomme la SARL AUDICO en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la SARL CIGOS CONSEILS jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

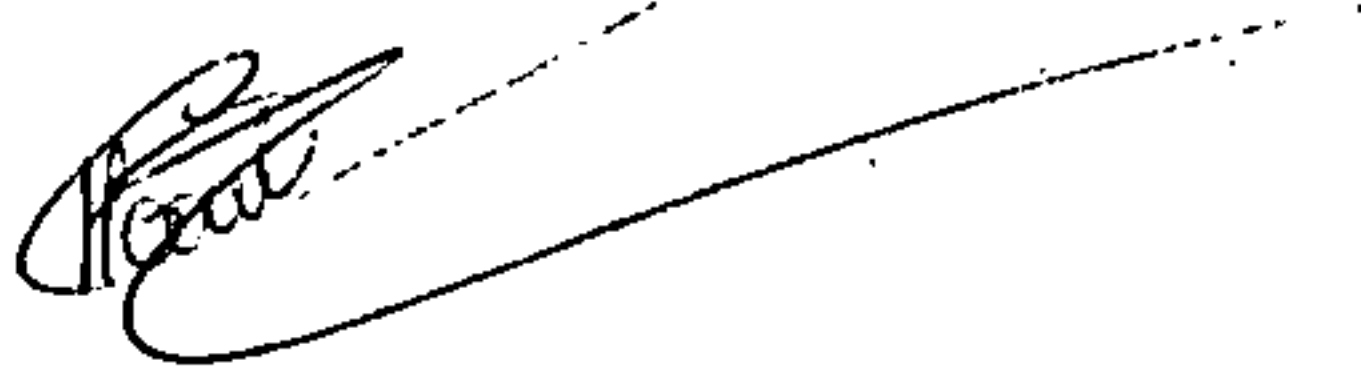
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

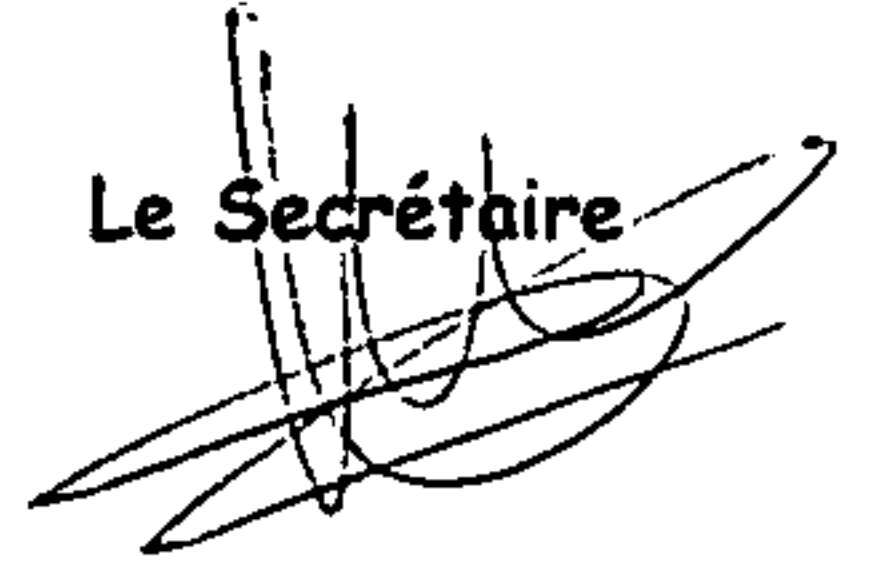
Les Scrutateurs

Three handwritten signatures in black ink, arranged vertically. The top signature is the most legible, appearing to be 'M. [illegible]'. The middle and bottom signatures are more stylized and less legible.

Le Président

A single handwritten signature in black ink, written in a cursive style.

Le Secrétaire

A single handwritten signature in black ink, written in a cursive style.